

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00391

Numéro SIREN : 498 015 627

Nom ou dénomination : A C B

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 6585

Désignation de l'entreprise : Société ACB Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 20 RUE GEORGES CLAUDE 13290 AIX LES MILLES Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 4 9 8 0 1 5 6 2 7 0 0 0 3 3 Néant ☐

Certifié conforme				Exercice N clos le.		N-1			
				13 10 3 20 23		13 10 3 20 22			
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
		1		2		3		4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 759	AG	17 554	29 205			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	Signé électroniquement le 23/06/2023 par Arnaud Chapron				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	Signed with universign				
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	9 475	AQ	4 984	4 491	5 439		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 960	AS	2 261	3 699	5 479		
	Autres immobilisations corporelles	AT	24 201	AU	13 849	10 352	7 484		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	8 370	BI		8 370	8 490		
	TOTAL (II)	RJ	94 765	BK	38 648	56 117	26 892		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			38		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	595 520	BY	33 449	562 070	473 241		
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	18 379	CA		18 379	48 201		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	127 160	CG		127 160	123 756		
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 700	CI		5 700	12 971		
	TOTAL (III)	CJ	746 759	CK	33 449	713 310	658 211		
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	841 524	IA	72 097	769 427	685 101		

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété *

Stocks :

Créances

Désignation de l'entreprise : Société ACB

Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	269 817	269 867
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 517	24 950
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	356 334	349 817
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 508	35 508
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 069	1 168
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	146 252	142 265
	Dettes fiscales et sociales	DY	184 860	145 097
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	12 131	2 866
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	30 273	43 547
	TOTAL (IV)	EC	413 093	335 286
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	769 427	685 107
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	408 070	335 286
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

20 RUE GEORGES CLAUDE

13290 AIX LES MILLES

ANNEXE DU 01/04/2022 AU 31/03/2023

CABINET ARDITTI - HERMANT

305 A AVENUE DU PRADO

13008 MARSEILLE

04.91.54.06.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Composition du capital social	5
Evaluation des immobilisations corporelles	5
Evaluation des amortissements	5
Dépréciation des stocks et en cours	5
Evaluation des créances et des dettes	5
Dépréciation des créances	5
Disponibilités en Euros	5
Produits à recevoir	6
Charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	7

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 769 427.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 833 489.73 Euros et dégageant un bénéfice de 31 516.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 420		39 339
Constructions sur sol propre	9 475		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 761		2 164
Matériel de transport	6 812		4 181
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 095		3 955
TOTAL	36 143		10 300
Prêts, autres immobilisations financières	8 490		30
TOTAL	8 490		30
TOTAL GENERAL	52 053		49 669

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			46 759	46 759
Constructions sur sol propre			9 475	9 475
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 965	5 960	5 960
Matériel de transport			10 993	10 993
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 843	13 207	13 207
TOTAL		6 808	39 635	39 635
Prêts, autres immobilisations financières		150	8 370	8 370
TOTAL		150	8 370	8 370
TOTAL GENERAL		6 958	94 765	94 765

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 420	10 134		17 554
Constructions sur sol propre	4 036	948		4 984
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 282	1 671	2 692	2 261
Matériel de transport	1 758	2 086		3 844
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 665	3 182	1 843	10 005
TOTAL	17 741	7 887	4 535	21 094
TOTAL GENERAL	25 161	18 021	4 535	38 648

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	10 134				
Constructions sur sol propre	948				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 671				
Matériel de transport	2 086				
Matériel de bureau informatique mobilier	712	2 470			
TOTAL	5 417	2 470			
TOTAL GENERAL	15 551	2 470			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	27 203	6 574	329		33 449
TOTAL	27 203	6 574	329		33 449
TOTAL GENERAL	27 203	6 574	329		33 449
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 574	329		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 370	8 370	
Clients douteux ou litigieux	33 449	33 449	
Autres créances clients	562 070	562 070	
Personnel et comptes rattachés	286	286	
Impôts sur les bénéfices	3 157	3 157	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 914	13 914	
Divers état et autres collectivités publiques	495	495	
Débiteurs divers	526	526	
Charges constatées d'avance	5 700	5 700	
TOTAL	627 969	627 969	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	435	435		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	35 073	30 050	5 023	
Emprunts et dettes financières divers	75	75		
Fournisseurs et comptes rattachés	146 252	146 252		
Personnel et comptes rattachés	6 860	6 860		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 191	64 191		
Taxe sur la valeur ajoutée	113 183	113 183		
Autres impôts taxes et assimilés	626	626		
Groupe et associés	3 994	3 994		
Autres dettes	12 131	12 131		
Produits constatés d'avance	30 273	30 273		
TOTAL	413 093	408 070	5 023	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 927			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES PARTICIPATION	500.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 161
Autres créances	495
Total	33 656

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	435
Dettes fiscales et sociales	33 281
Autres dettes	3 333
Total	37 049

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 700
Total	5 700
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	30 273
Total	30 273

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Crédit bail

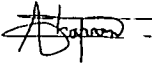
(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				121 844	121 844
Redevances payées - cumuls exercices antérieurs				123 148	123 148
Total				123 148	123 148

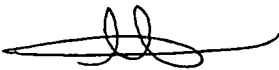
Le 22/06/2023
CHAPRON Arnaud Gérant(c)

Signé électroniquement le 23/06/2023 par
Arnaud Chapron

Signed with
universign



Contifié conforme



ACB
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 20 RUE GEORGES CLAUDE
13290 AIX LES MILLES
498 015 627 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 31 517 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 517 euros
A titre de dividendes aux associés	25 000 euros
Soit 250 euros par part	
Le solde	6 517 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 276 334 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et au plus tard le 31 juillet 2023.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/03/2020 :

18 500 euros, soit 185 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 18 500 euros

Exercice clos le 31/03/2021 :

25 000 euros, soit 250 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

Exercice clos le 31/03/2022 :

25 000 euros, soit 250 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

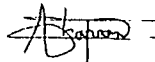
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé électroniquement le 23/06/2023 par
Arnaud Chapron

Signed with
 universign



Certifié conforme

